

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du Conseil de la municipalité de Low, tenue le lundi 6 février 2017 à 19.00 à la salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 et présidé par le maire, M. Morris O'Connor.

Aussi présents: Les conseillères Michèle Logue-Wakeling, Amanda St. Jean Joanne Mayer, et Lynn Visentin et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présent la Directrice générale Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Notant le quorum, la réunion a été officiellement déclarée ouverte par le maire, M. Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION

Aucun

4) PROCÈS-VERBAL 9 JANVIER 2017

#15-02-2017

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit adopté avec un amendement à la résolution 13-01-2017 .

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ABSTENTION PAR le conseiller Christopher Brownrigg due à son absence du 9 janvier 2017.

ADOPTÉ

5) ORDRE DU JOUR

#16-02-2017

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec modifications et qu'il reste ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉ

6) FACTURES À PAYER

#17-02-2017

IL EST RÉSOLU QUE # 02-2017 liste des déboursés pour la période allant du 9 janvier 2017 au 6 février 2017 un montant total de 360 214,53 \$;

QUE le salaire net versé pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 janvier 2017 totalisant un montant de 24 302,13 \$ est accepté;

QUE le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer des allocations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

CERTIFICAT

Je soussigné directeur général / secrétaire-trésorier, certifie par la présente que les fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées dans la résolution #17-02-2017, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directeur général / secrétaire-trésorier

7) RAPPORT DU MAIRE

Un rapport de ses activités pour le mois de février est présenté par le maire, Monsieur Morris O'Connor.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) Un rapport est présenté par la conseillère Michelle Logue-Wakeling

(7.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Amanda St-Jean que le règlement 05-93 concernant les permis et certificats sera modifié afin d'y ajouter l'article 6.2 portant sur la nécessité de fournir un plan d'implantation pour toutes nouvelles constructions, additions et/ou autre.

(7.1.3) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling qu'un règlement sur la gestion et la protection des eaux superficielles, des rives et du littoral sera considéré à une séance ultérieure du conseil.

(7.1.4) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Joanne Mayer qu'un règlement sur les clôtures sera considéré à une séance ultérieure du conseil.

(7.1.5) RÉSOLUTION APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 2016-RAG360 provenant de la MRC Vallée-de-la-Gatineaus'opposant au projet Optilab présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux ;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que proposé, aurait des conséquences négatives pour la région en termes d'emploi ainsi que des services de proximité ;

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées quant à la sécurité des échantillons et aux conditions de transport vers des laboratoires se trouvant à plus de 100 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que les membres du conseil de la municipalité s'opposent au projet Optilab présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux et demande que le déploiement de ce projet soit arrêté afin de conserver les services de laboratoire existants dans les établissements de santé de la province, pour permettre le maintien de l'accessibilité à des services de proximité de qualité en région.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

(7.1.6) PHOTOCOPIEUSE

CONSIDÉRANT que les photocopieuses/imprimantes de la caserne ainsi que celles de la bibliothèque et du bureau municipal sont maintenant désuètes (aucune réparation possible);

CONSIDÉRANT qu'une mise à niveau des équipements ne représente aucune augmentation pour le budget;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau permettra une meilleure efficacité dans le bureau municipal;

CONSIDÉRANT la proposition favorable de Konica Minolta incluant la location mensuelle des équipements et le contrat de service:

Fournisseurs	Location	Service
Konica Minolta	2403.60 + taxes	599.88 + taxes
DCI Imagerie	3240.00 + taxes	834.96 + taxes

#18-02-2017

#19-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la location de nouveaux équipements de Konica Minolta pour une période de cinq ans pour le bureau municipal, la caserne ainsi que la bibliothèque;

QUE la DG soit autorisé à signer tous documents relatifs à cette entente.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

OPPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg et la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

7.2 VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par le conseiller Charles Kealey, président du Comité de la voirie.

(7.3) SÉCURITÉ PUBLIQUE

(7.3.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la présidente du Comité de la sécurité publique, la conseillère Amanda St.Jean

(7.3.2) SUBVENTION FORMATION

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 4 pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vallée de la Gatineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

#20-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vallée de la Gatineau.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ABSTENTION le conseiller Christopher Brownrigg (conflit d'intérêts)

ADOPTÉE

(7.3.4) LIEUTENANT

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service d'incendie, Michel Lemieux, concernant la nomination de Ryan Draper au poste de Lieutenant par intérim, service d'incendie de Low pour une année;

#21-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la recommandation du Directeur du service d'incendie, Michel Lemieux, de nommer Ryan Draper au poste de lieutenant par intérim pour le service d'incendies de Low;

QUE Monsieur Draper soit nommé au poste pour une année;

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉ

(7.3.5) ACHAT DÉTECTEUR MONOXYDE DE CARBONE

CONSIDÉRANT les normes du CNESST exigeant un détecteur de monoxyde de carbone dans les casernes de pompiers;

CONSIDÉRANT les deux soumissions suivantes pour des détecteurs commerciaux :

Acklands Granger	2 040,81 \$
Guard-X	3 167,04 \$

#22-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission de Acklands Granger pour l'achat d'un détecteur de monoxyde de carbone au montant de 2 040,81 \$;

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉ

(7.3.6) ADHÉSION ACSIQ

CONSIDÉRANT l'appui du comité de Sécurité publique pour l'adhésion du Directeur du service d'incendie de Low l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec;

CONSIDÉRANT que le prix d'adhésion est de 287,44 \$;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles dans le budget du service incendie ;

#23-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'adhésion à ACSIQ pour le Directeur du service incendie de Low.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉ

(7.3.7) PROLONGATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'échéance, le 31 janvier 2017, du contrat accordé à Michel Lemieux, qui occupe le poste de Directeur de service incendie de Low;

CONSIDÉRANT que le conseil désire prolonger le contrat de Monsieur Lemieux pour une période indéfinie;

CONSIDÉRANT que le salaire relatif au poste est prévu dans le budget 2017;

#24-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la prolongation du contrat de Monsieur Lemieux pour une période indéfinie.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

OPPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉ

(7.3.8) ÉTUDE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'en date du 1er octobre dernier, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le Ministère de la Sécurité publique disposent d'une aide financière destinée aux organismes municipaux pour la réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que cette aide est maintenant disponible pour l'année 2016-2017 pour la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la Loi sur la sécurité incendie.

CONSIDÉRANT qu'une aide financière pouvant être accordée représente 50% des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35,000.00 \$ avec une possibilité de cumuler l'aide accordée par le gouvernement du Québec, pouvant atteindre un 50,000.00 \$.

#25-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU de soumettre le formulaire de présentation de projet pour 2016-2017 dans le cadre de l'appel de projets pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

D'AUTORISÉ, s'il y a lieu, Monsieur le Maire Morris O'Connor et/ou Madame la Directrice générale Franceska Gnarowski à signer pour et au nom de la municipalité de Low, le protocole d'entente avec le MAMOT.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉ

(7.3.9) EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service Incendie, Monsieur Michel Lemieux d'embaucher à titre de pompier, Katherine Neenan et Michal Mizersky;

#26-02-2017

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'embauche de Katherine Neenan ainsi que Michal Mizersky à titre de pompier pour le service Incendie de la municipalité de Low.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉ

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du Comité de l'environnement.

(7.4.2) MODIFICATION DE RÉOLUTION No 152-09-2016

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts du camion de déchets avec la municipalité de Denholm est faite par rapport au nombre de portes dans chaque municipalité, donc 41 et 59 pour cent respectivement;

CONSIDÉRANT que la proportion des coûts pour la municipalité de Low est de .059;

CONSIDÉRANT que la résolution No 152-09-2016 fait mention d'une répartition de cinquante pour cent pour Low ainsi que pour Denholm, ce qui est erroné;

#27-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil de corriger à la résolution 152-09-2016 en précisant que les dépenses pour le camion de déchets seront réparties de façon suivante entre Denholm (41%) et la municipalité de Low (59%)

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
ADOPTÉE

(7.4.3) MODIFICATION CALENDRIER ORDURES

CONSIDÉRANT que le calendrier des ordures réserve qu'une journée aux deux semaines pour le recyclage;

CONSIDÉRANT que le nouveau service de récupération des matières résiduelles et de recyclage est d'avis qu'une journée est insuffisante considérant le volume de matières actuelles;

CONSIDÉRANT que le retour des villégiateurs à l'été aura l'effet d'augmenter le volume de matières recyclables;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'une journée supplémentaire pour le recyclage n'aura aucun impact sur le reste de la collecte, sauf pour la moitié de la population qui sera avisée du changement dans l'envoi des taxes foncières;

CONSIDÉRANT que la récupération des déchets devrait se faire les mardis au lieu des vendredis pour éviter l'accumulation de déchets durant la semaine;

#28-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'ajouter une journée pour le recyclage au calendrier d'ordures et d'échanger le mardi pour les vendredis et vice versa;

DE FAIRE parvenir un nouveau calendrier aux contribuables lors de l'envoi des taxes foncières ;

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉ

(7.4.4) DÉMISSION

CONSIDÉRANT que la participation du conseiller Christopher Brownrigg sur le comité sanitaire intermunicipal Low/Denholm a été entérinée par résolution No 152-09-2016;

CONSIDÉRANT la demande du conseiller Christopher Brownrigg de démissionner du comité sanitaire Low/Denholm;

#29-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la démission du conseiller Christopher Brownrigg du comité sanitaire Low/Denholm.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉ

(7.5) URBANISATION

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du Comité de l'urbanisation.

(7.5.1) FORMULAIRES

#30-02-2017

IL EST RÉSOLU par le conseil d'adopter les formulaires pour attirer des bénévoles sur le comité d'urbanisme tel que proposé par la conseillère Joanne Mayer.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉ

(7.6) LOISIRS ET CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(7.7) VARIA

(7.7.1) CONTRAT DIRECTEUR SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la proposition du conseiller Christopher Brownrigg de définir la durée du contrat du directeur du service incendie, Michel Lemieux (voir résolution 24-02-2017);

#31-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil soit d'accord de modifier la résolution 24-02-2017 afin que le contrat du directeur du service incendie est d'une durée de deux ans, c'est-à-dire à partir du 1^{er} février 2017 jusqu'au 1^{er} février 2019.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉ

(7.7.2) RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT que la conseillère Joanne Mayer s'oppose à la délégation des compétences provenant de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) aux municipalités locales pour l'application du RCI 2009-206 concernant la protection des rives, du littoral et des eaux de surfaces;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement requiert une expertise spécialisée que la municipalité ne possède pas;

CONSIDÉRANT les frais juridiques qui peuvent être associés à l'application de la loi;

CONSIDÉRANT que l'application de la loi demande des ressources importantes;

#32-02-2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que pour ces motifs le conseil demande à la MRCVG de reconsidérer la délégation de compétences pour l'application du RCI 2009-206 aux municipalités locales.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉ

(8) LEVÉE

#33-02-2017

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 22h45h

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »